



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU MERCREDI 28 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18 heures 05, les membres composant le conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président.- Mesdames et messieurs, je vous propose de commencer notre séance.

APPEL NOMINAL

M. le Président.- Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, M. BES, MME BOMPAIRE, MME BONNIER, MME CAHEN, MME CORNET-RICQUEBOURG, MME DE BEAUVAL (jusqu'au point 34), M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, MME DE PAMPELONNE, MME DEFRANOUX M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT, M. DUBOIS, MME FOUASSIER, M. GALEY, M. GAUDUCHEAU, M. GILLE, MME GODIN, M. GRANDCLEMENT, M. GUILLET (jusqu'au point 40), MME HOVNANIAN, M. KNUSMANN, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEFEVRE (à partir du point 9), M. LEJEUNE, M. LESCOEUR, MME LETOURNEL, MME LUCCHINI, M. MARQUEZ, MME MARTIN, M. MATHIOUDAKIS, M. MAUVARIN, MME MILLAN, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN, M. SIOUFFI (à partir du point 2), MME SZABO, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

M. DAOULAS par MME BONNIER, MME DE BEAUVAL par MME DEFRANOUX (à partir du point 35), MME GENDARME par MME CORNET-RICQUEBOURG, M. GUILCHER par MME SZABO, MME LAKE-LOPEZ par M. KNUSMANN, M. LOUAP par MME GODIN, M. RIGONI par MME MILLAN, MME RINAUDO par M. LARHER, M. SIOUFFI par MME DE MARCILLAC

(jusqu'au point 1), MME TILLY par M. GUILLET (jusqu'au point 40), MME VAN WENT par MME BOMPAIRE, MME VEILLET par M. MATHIOUDAKIS

ETAIENT EXCUSES :

M. CLEMENT, M. COMTE, M. GIAFFERI, M. GUILLET (à partir du point 41), M. LEFEVRE (jusqu'au point 8), M. MARAVAL, M. MARSEILLE, M. MOSSE, MME TILLY (à partir du point 41), M. VATZIAS

M. le Président.- Mes chers collègues, le quorum est atteint.

Je dois vous informer de la démission de M. Jean-Pierre Fortin, conseiller territorial de Sèvres, qui m'a adressé sa lettre de démission en date du 7 juin. Son remplaçant sera désigné lors du Conseil municipal le 29 juin, donc demain, et intégrera notre Collectivité territoriale à la prochaine séance.

Je remercie M. Fortin, qui a été membre de la Communauté d'agglomération Val de Seine depuis sa création en 2004, ensuite membre de Grand Paris Seine Ouest et de l'EPT. Il est là depuis 2004, soit 19 ans dans nos assemblées. Il a été élu municipal en 1983. Vous le remercirez de sa présence, M. de la Roncière. Il a été très assidu, je pense au Syndicat des eaux où il était très souvent présent. Quarante ans de mandat municipal, c'est effectivement pas mal !

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Chaville.

M. Michel BÈS est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 5 AVRIL 2023

M. le Président.- Nous devons maintenant approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 5 avril 2023.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SÉANCES DU 20 AVRIL ET DU 6 JUIN 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SÉANCES DU 20 AVRIL ET DU 6 JUIN 2023

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau.

Y a-t-il des questions ? Non.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRÉSIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises par le président en vertu du vote du 10 juillet 2020.

Des observations ? Pas d'observations non plus.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Avant de commencer notre ordre du jour, je voudrais rendre hommage aux services de GPSO. À la suite des orages dans la nuit du 18 juin, il y a eu quelques dégâts dans toutes les villes des Hauts-de-Seine mais pas à Marnes-la-Coquette...

Un certain nombre d'arbres est tombé. À chaque fois, se posent des questions sur l'état sanitaire des arbres. Il y a eu des dégâts, heureusement uniquement matériels, mais des arbres sont tombés dans toutes les communes, même au niveau du département, nous en parlions hier au Conseil départemental. Merci donc aux services de GPSO pour leur réactivité.

I – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET

1. DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PROJET ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'OPÉRATION DU CŒUR DE VILLE DE SÈVRES

M. le Président.- Nous passons au premier point de l'ordre du jour, Monsieur Guillet, relatif à la définition des objectifs du projet du Cœur de ville de Sèvres.

M. Guillet.- Il s'agit de définir les objectifs du projet et les modalités de la concertation préalable à l'opération du Cœur de ville de Sèvres. C'est une affaire relativement ancienne maintenant, puisque dès 2015, la Ville de Sèvres, sous l'impulsion de son maire, a décidé de réaménager le cœur de ville, qui date des années 60 et 70, afin de créer des espaces publics de qualité et paysagers, des lieux de vie, de rencontres et, en particulier, de réaménager le marché autour de l'église, complètement restaurée au cours des dernières années, en supprimant la station BP située à cet endroit.

Une première démarche participative pilotée par la Ville de Sèvres s'est déroulée de mai 2016 à mars 2018, avec une forte participation des Sévriens, et qui a débouché sur un consensus sur le projet tel qu'envisagé par la mairie.

Depuis 2018, GPSO a la compétence aménagement. Dans ce contexte, les études se sont poursuivies en 2022. GPSO a missionné avec la ville la Société publique locale Val de Seine Aménagement pour le cœur de ville. Les études ont permis de conclure à plusieurs adaptations et améliorations correspondant aux attentes exprimées par la population et ont fixé des objectifs clairs :

- espace public aménagé dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité, notamment pour les piétons ;

- suppression du pont du 8-mai-1945. Sur la D910, un pont relativement important relie la rue Ville-d'Avray et la rue du Théâtre. Ce sera un événement pour Sèvres quand ce pont sera supprimé. Le pont débouche d'ailleurs sur la place des Anciens combattants d'Afrique du Nord. Marqueur des aménagements routiers des années 60, il sera démolé pour retrouver de nouvelles perspectives sur l'Eglise en veillant à assurer les conditions de circulation et d'accessibilité satisfaisantes entre la Grand-Rue et la place du Théâtre ;
- Le marché prendra place au niveau de la station-service actuelle permettant de proposer un bâtiment, signal marqueur de l'entrée du cœur de ville à proximité immédiate du parking du Théâtre ;
- l'animation du cœur de ville sera renforcée par l'aménagement d'une future place centrale avec l'installation de commerces en lieu et place du marché Saint-Romain actuel. Le parking Saint-Romain, qui est sous le marché, sera requalifié sans qu'une extension du nombre de places ne soit nécessaire compte tenu de l'offre de stationnements disponibles dans les parkings situés à proximité.

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme et compte tenu des évolutions du projet, l'autorité compétente GPSO en matière d'aménagement depuis le 1^{er} janvier 2018 doit mener une concertation préalable.

Les modalités se dérouleront sur une période de 11 semaines à partir d'après-demain, c'est donc assez rapide, du 30 juin au 15 septembre. Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- mise à disposition du public d'un registre à l'hôtel de ville et en ligne ;
- affichage public sur les panneaux informatifs ;
- réalisation d'une vidéo d'un document de présentation du projet ;
- réalisation d'une enquête audiovisuelle auprès d'un panel représentatif ;
- et, organisation d'une réunion publique le 12 septembre 2023.

Des réunions publiques sur le projet ont déjà eu lieu, qui se sont d'ailleurs très bien déroulées. Il existe un consensus autour du projet, qui ne pose pas de problème majeur. Aux termes du processus de concertation, Grand Paris Seine Ouest tirera le bilan par délibération.

Il vous est proposé d'approuver les objectifs de l'opération et de définir les modalités de concertation préalable, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci.

Peut-être des questions d'abord. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. Lejeune. - Mes chers collègues, nous voulions juste connaître l'enveloppe budgétaire. Comment sont répartis les coûts entre GPSO, le Département et la Ville ?

M. Guillet. - Je parle sous le contrôle de Grégoire de la Roncière, et la réponse, Monsieur, a déjà été apportée par GPSO lors de la commission dédiée hier puisque le montage financier est en cours et fera l'objet d'une délibération dédiée en fin d'année dans le cadre du traité de concession. Le coût global de l'opération d'aménagement est de 42.4M€TTC avec un

financement de GPSO à hauteur de 6M€ TTC. La Ville, elle-même, apporte une part importante du financement de l'ordre de 50% (21.5M€ TTC), suite à la vente de son foncier. Elle a acquis une trésorerie suffisante pour pouvoir combler le déficit inévitable de l'opération puisqu'il y a assez peu de recettes (4.7M€ liés à la vente de commerces). Le département des Hauts-de-Seine contribue également au financement de l'opération et des recherches de subventions sont en cours.

M. de la Roncière. - J'en profite pour dire le bonheur comme maire de lancer cette opération, parce que le centre-ville, je ne sais pas si vous le connaissez, a été dévasté dans les années 60, c'était le « tout bagnole et tout béton ». Cela se voit bien !

Je voulais en profiter pour aussi dire le bonheur du maire de Sèvres de travailler avec les équipes GPSO. Nous, Sèvres, petite Ville, 25 000 habitants, nous n'arriverions pas seuls à mener la qualité de travail et de réflexion, d'expertise apportée par les services de Grand Paris Seine Ouest, sous la férule de Valentine Becker. Donc un excellent travail. Je dois dire aussi que j'ai découvert un autre outil, qui travaille bien, Val de Seine Aménagement, qui nous aide également à concevoir tout cela. Nous sommes formidablement bien accompagnés. C'est l'occasion de le dire et de remercier publiquement ces soutiens très forts.

M. le Président. - Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

II – URBANISME – M. GUILLET

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MEUDON

M. le Président. - Délibération n° 2, toujours M. Guillet, l'urbanisme à Meudon.

M. Guillet. - C'est l'approbation d'une modification ultime du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meudon, je ne pense pas que nous en ferons encore, cela va s'arrêter, avec l'élaboration du PLU.

Cette modification n° 8 a principalement pour objet de modifier le plan-masse UPM8, c'est essentiellement la rue Hélène-Loiret. Je ne sais pas si vous connaissez Meudon. Les Meudonnais connaissent Meudon, mais les autres, ce n'est pas évident. Cette rue est juste à côté des bureaux de GPSO. Elle mène, depuis les quais, à une petite chapelle, la chapelle de l'Annonciation, qui fait pendant à l'église de l'Assomption, historiquement, dans laquelle jadis un prêtre-ouvrier exerçait son talent. Il s'appelait le père Léandre. Ce n'était pas un comédien de Molière.

Donc il s'agit de la modification du plan de masse du secteur UPM8 et de son règlement pour faciliter la mise en œuvre du projet de réaménagement, qui sera le projet de Meudon qui va se poursuivre. Il est déjà très avancé et va se poursuivre. Il s'agit également de :

- faciliter la réalisation de travaux d'isolation thermique sur les constructions existantes ;

- rectifier les règles d'obligation d'atteinte de performances énergiques pour bénéficier de la hauteur maximale ;
- permettre une augmentation de la hauteur des bâtiments existants de 4 mètres en zone UAf pour la réalisation d'un dernier niveau en attique.

Bref, des petits détails. Le point le plus important, c'est la modification du plan de masse UPM8 qui permet d'avancer plus vite dans le réaménagement de Meudon-sur-Seine.

M. le Président. - Merci. Des questions sur cette délibération ? Monsieur Lejeune.

M. Lejeune. - Nous trouvons cette modification nécessaire mais que les risques d'inondation sont minimisés. Nous demandons une recommandation du Comité de pilotage des eaux pluviales. Sur Géoportail, on voit qu'il y a eu quatre inondations où l'eau a stagné environ une semaine. Nous avons peur que cela se reproduise, si ce n'est pas traité en amont.

M. le Président. - Ce sont des remontées de Seine ou des canalisations qui ont cédé ?

M. Lejeune. - Il y a de la stagnation d'eau qui ne s'évacue pas et reste pendant à peu près une semaine. Cela bloque les espaces de pleine terre, elle ne s'évacue pas du tout. Il existe des possibilités de régler ce problème.

M. Larghero. - Effectivement, ce sujet est pris en compte dans le cadre du projet des contre-mesures sur cette question. Cela fait partie des sujets PPRI intégrés dans le PLUi en cours d'arrêt du règlement du côté de Grand Paris Seine Ouest. Oui, en bords de Seine, ce n'est pas le seul endroit qui soulève ce type de sujet.

Cela dit, maintenant que la zone de débordement de la Seine a été réalisée sur les quais, des dispositifs ont aussi été mis en place pour que l'eau évacue et circule plus facilement. De toute façon, ce sujet est connu et bien pris en considération, et sera traité dans le cadre des permis qui seront délivrés.

M. le Président. - Il y a un emballement en ce moment, mais le préfet est en train de modifier le PPRI, notamment pour l'adapter à la passerelle du pont de Sèvres, la passerelle entre l'île Seguin et la station de la ligne 9. Vendredi, le SCoT métropolitain repasse à la métropole du Grand Paris pour approbation. Le SRHH devait être présenté le 3 juillet, mais il risque d'être reporté. Le PMHH va être présenté en fin d'année. Mercredi prochain, Valérie Péresse va présenter les premières orientations du SDRIF à la Région pour les conseils régionaux, ici présents, afin d'arrêter le projet.

Avec M. Guillet, nous avons été convoqués la semaine dernière en préfecture par le secrétaire général et le sous-préfet de l'arrondissement pour nous présenter la territorialisation objective de logements sur l'ensemble des quatre territoires, et notamment le nôtre, Grand Paris Seine Ouest.

Tout cela se télescope. On ne sait pas trop où on va, mais on y va et tout le monde accélère. Nous allons essayer de nous y retrouver le mieux possible ou le moins mal possible dans l'intérêt de notre PLUi car tout cela va converger vers notre PLUi. Il y a un peu d'affolement en ce moment dans les administrations et les différentes instances territoriales, c'est un peu compliqué.

Revenons au Plan Local d'Urbanisme de Meudon que je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

2 BIS. CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ CONCERNANT LES MURS DES LOCAUX D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX – DÉLÉGATION DE CE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ

M. le Président.- Toujours M. Guillet, sur le droit de préemption renforcé à Issy-les-Moulineaux.

M. Guillet.- La Ville d'Issy-les-Moulineaux veut maîtriser son foncier commercial. Cela correspond aux objectifs que toutes les Villes poursuivent. Même Issy-les-Moulineaux, Ville commerciale particulièrement dynamique a besoin d'instaurer un droit de préemption urbain, lequel est en deux parties.

D'un côté, c'est un droit de préemption urbain donné à la SPL Seine Ouest aménagement, ce qui explique que je ne participerai pas au vote, pour les parties où elle est l'aménageur, particulièrement les ZAC où elle intervient, ZAC Léon Blum, ZAC Cœur de ville, ZAC du pont d'Issy, etc. C'est un ensemble de ZAC à Issy-les-Moulineaux.

Et sur le reste de la ville, le droit de préemption est délégué à la Ville directement, cela permet de mieux maîtriser les problèmes de foncier commercial.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ?

M. Dubois.- Juste pour expliquer notre vote, ayant perdu notre représentante, nous nous abstenons sur la question.

M. le Président.- Je voudrais juste poser une question à M. Marette : je me demandais si André Santini n'a pas intérêt à ne pas participer au vote.

M. Guillet.- Il n'y a que moi qui suis mandataire social. Par précaution, il est peut-être préférable que le maire d'Issy-les-Moulineaux ne participe pas au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Guillet et M. Santini)

Adopté à l'unanimité (6 abstentions : Mmes Shan et Vessière ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur et Mauvarin)

III – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

3. FRANCE RELANCE – AVENANT AU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT

M. le Président.- Toujours M. Guillet, France Relance, avenant au contrat de relance du logement.

M. Guillet.- Nous avons déjà voté une délibération voici quelques semaines sur l'avenant au contrat de relance du logement puisque l'État attribuait à un certain nombre de nos Villes une aide supplémentaire au titre du programme France Relance. C'est l'ancien programme maire

bâtitteur, critiqué par ailleurs ; dès qu'on est un maire bâtisseur, on est attaqué mais au moins on a une prime.

Un certain nombre de nos Villes ont eu une aide définitive relativement intéressante, et d'autres ne l'ont pas eue, ce qui était le cas à Sèvres, qui n'atteignait pas les 100 % nécessaires. En définitive, le taux d'atteinte de réalisation a été baissé pour arriver à 85 %. Sèvres, étant à 86 % de réalisation de ses objectifs, peut percevoir une aide réduite par rapport à ce qu'elle aurait pu avoir si elle avait fait 100 %. Elle recevra 56 250 euros.

Nous avons donc à délibérer sur la signature de l'avenant.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 24, AVENUE ROGER-SALENGRO À CHAVILLE

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 9, RUE PAUL-BERT À ISSY-LES-MOULINEAUX

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 23 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS RUE MARCEL-ALLÉGOT À MEUDON

M. le Président. - La délibération n° 4, subvention à SOHP.

M. Guillet. - Je vous propose d'examiner les points n°s 4 à 6, c'est le même sujet. Il s'agit de l'attribution de subventions à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation au total de 86 logements sociaux.

À Chaville, c'est la délibération n° 4 pour un montant 206 700 euros. Il s'agit d'acquérir et de conventionner 39 logements locatifs. C'est un immeuble existant, il est acheté à Sequens et passe en logements sociaux.

La cinquième délibération concerne une subvention de 127 200 euros attribuée pour une opération à Issy-les-Moulineaux de 24 logements locatifs sociaux. C'est une opération de construction neuve, 9 rue Paul-Bert.

Et délibération n° 6, il est proposé de participer pour un montant de 121 900 euros pour la réalisation d'une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux situés rue Marcel-Allégot à Meudon.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions sur ces trois délibérations ? Il n'y en a pas.

On me rappelle les évolutions de l'article L1524-5 du CGCT qui dit que les membres du Conseil d'administration ou de surveillance des sociétés mixtes locales exerçant les fonctions de

membre ou de président du Conseil d'administration, de président-directeur général ou de membre du Conseil de surveillance ne sont pas considérés de ce seul fait comme intéressés à l'affaire. On pourrait participer outre que cette protection ne s'applique pas dans certains cas de figure. Toutefois, lorsque la Société d'économie mixte est candidate à l'attribution d'un contrat, de la même façon, ils ne peuvent pas participer aux délibérations accordant à cette société une aide régie par le titre premier du présent livre, à savoir les garanties d'emprunts ou les subventions.

En conséquence, M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes qui représentent l'EPT à SOHP ne prennent pas part au vote. Pour plus de sécurité, l'opération se déroulant à Chaville pour le point n° 4, M. Guillet, représentant de la commune de Chaville à SOHP, ne prend pas part au vote. Les mandataires des autres Villes à SOHP peuvent prendre part au vote pour cette délibération n° 4.

Vous avez compris. Nous sommes d'accord ?

M. Dubois.- Simplement pour expliquer une exception à ce que nous avons dit juste avant, vu que c'est du HLM, nous voterons pour, y compris pour Issy-les-Moulineaux.

M. le Président.- Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes, M. Guillet.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 5, même motif, même punition comme on dit dans l'armée. M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes ne participent pas au vote. L'opération se déroulant à Issy-les-Moulineaux, Mmes Bonnier, Lake-Lopez, Letournel, Vergnon, MM. Santini et Knusmann, qui représentent la Ville d'Issy-les-Moulineaux à la SOHP, ne prennent pas part au vote.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 5.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes, Mmes Bonnier, Lake-Lopez, Letournel, Vergnon, MM. Santini et Knusmann.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 6, M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes ne participent toujours pas au vote, ni M. Larghero.

Je mets aux voix la délibération n° 6.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes, M. Larghero.)

Merci Monsieur Guillet.

Adopté à l'unanimité.

IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – M. GUILLET

7. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES DU GRAND PARIS EXPRESS

M. le Président.- Nous passons au développement économique, Monsieur Larghero, la délibération n° 7.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président.

Une délibération coût/efficacité assez exceptionnelle, puisqu'il s'agit de renouveler la convention de partenariat avec la société du Grand Paris qui nous permet, pour un montant très raisonnable, 36 000 euros, de déployer un dispositif qui nous permet de mettre à disposition et de fournir plusieurs centaines de milliers d'heures de travail sur les chantiers d'insertion de la SGP.

C'est un dispositif très intéressant, très positif pour le territoire, notamment maintenant que nous passons dans des phases chantiers de la SGP, ce qui permet d'élargir les métiers concernés par cette insertion, que je vous propose de valider.

Nous avons recensé, au 31 décembre 2022, 256 396 heures d'insertion, soit 120 % de l'objectif assigné dans le cadre de la précédente convention.

Ce sujet est suivi très sérieusement par Seine Ouest Entreprises et Emploi et par le groupement Horizon, qui a la responsabilité de la ligne 15 Sud, ce qui nous permet de faire bénéficier de ces heures. Il faut noter que 85 % des bénéficiaires habitent Grand Paris Seine Ouest et que 60 % des bénéficiaires ont entre 26 et 44 ans. Près de 20 % ont plus de 45 ans et 23 % ont moins de 26 ans.

C'est un coût/bénéfice très positif pour notre territoire.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

V – CULTURE – M. LARGHERO

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB) AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

M. le Président.- Nous passons à la culture, toujours avec Monsieur Larghero, la délibération n° 8.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président.

Une délibération dont vous avez l'habitude maintenant puisqu'il s'agit d'attribuer des subventions au Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt pour l'année 2023.

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour accompagner la mise en œuvre des activités du PSPBB, identique à celle versée en 2022 à savoir 61 000 euros. Les professeurs contractuels du CRR de Boulogne-Billancourt ne pouvant être mis à disposition de ce pôle en raison de leur statut, une subvention de compensation correspondant à leur coût salarial est attribuée par notre collectivité, 15 868 euros en 2022. Nous serons dans la reconduction de cette subvention, un peu moins même puisqu'elle est de 13 730 euros au titre de 2023.

M. le Président.- Merci. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Ne peuvent participer au vote Mme Cornet-Ricquebourg, M. de Bussy, M. Giafferi, M. Louap.
Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : Mme Cornet-Ricquebourg, M. de Bussy, M. Louap.)

Adopté à l'unanimité.

VI – FINANCES – Mme de Marcillac

9. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRÉSENTÉ PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

10. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

12. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRÉSENTÉ PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

13. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

15. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRÉSENTÉ PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

16. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

17. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DES ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRÉSENTÉ PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

17. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DES ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRÉSENTÉ PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

18. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

19. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'AMÉNAGEMENT DE MEUDON SUR SEINE DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRÉSENTÉ PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

20. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'AMÉNAGEMENT DE MEUDON-SUR-SEINE DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous passons au bloc finances avec Mme de Marcillac. Dans un premier temps, nous pouvons peut-être présenter tous les comptes de gestion et après, tous les comptes administratifs ?

Mme de Marcillac.- En réalité, ils sont totalement concordants, donc je vais les présenter en même temps, mais nous voterons en deux fois, puisque le vote est séparé, si cela vous convient, Monsieur le Président.

M. le Président.- Les comptes de gestion sont exactement conformes aux comptes administratifs, ce qui est une bonne nouvelle avant d'avoir le compte financier unique, après le passage à la M57.

Mme de Marcillac.- Je vais vous présenter rapidement, de manière synthétique, les résultats 2022 pour tous les budgets de Grand Paris Seine Ouest, et nous procéderons à des votes séparés, et selon la procédure particulière prévue au Code, pour les comptes administratifs et l'affectation du résultat.

En ce qui concerne les comptes 2022, les recettes de fonctionnement s'établissent à 254,4 millions d'euros à fin 2022, en augmentation de 5,7 millions, ce qui représente 2,3 % par rapport au compte administratif 2021.

C'est essentiellement lié, d'abord, à la progression du FCCT, qui a augmenté de 2,7 millions d'euros, hausse due à la croissance des bases de fiscalité, qui ont augmenté du fait de l'inflation.

Cette progression des recettes est également liée à la dynamique de la fiscalité propre de Grand Paris Seine Ouest (ce n'est plus la fiscalité des Villes mais celle de GPSO), pour 700 000 euros, qui est à la fois liée à la progression du produit TEOM, pour 1,8 million d'euros, qui s'avère plus élevée que la diminution du produit CFE qui, lui, a baissé de 1,1 million d'euros.

On attribue également cette augmentation des recettes à la reprise de l'activité des services post-crise sanitaire sur les redevances, en particulier de stationnement, qui ont augmenté de 2,6 millions d'euros : ce sont des recettes bien utiles pour le territoire ; et, d'autre part, les droits des conservatoires pour une somme beaucoup plus modique, 200 000 euros.

Passons maintenant aux dépenses dont le montant total reste inférieur aux recettes, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, c'est même une excellente nouvelle mais pas surprenante compte tenu du rapport coût/efficacité – je reprends la formule de mon collègue

Denis Larghero – de Grand Paris Seine Ouest. Les dépenses sont en progression de 6 millions d'euros par rapport à 2021, soit une augmentation de 2,8 %.

Vous ne serez pas surpris par les raisons de cette augmentation des dépenses :

- d'abord, la progression des charges à caractère général est due premièrement au nouveau marché de collecte des déchets et de propreté (nous en avons déjà beaucoup parlé). Cela représente une augmentation des dépenses de 2,1 millions d'euros ;
- la progression des acomptes versés au Sycotom pour 600 000 euros ;
- et la hausse des prix de l'énergie pour 500 000 euros.

En termes de diminution des dépenses, nous devons intégrer la baisse de la rémunération des délégataires de stationnement, à la suite d'une renégociation des contrats de délégation plus favorables à GPSO. Cela nous permet de dégager une économie de 1,7 million d'euros.

Les dépenses obligatoires réglementaires, reprises en atténuation de produits, se sont élevées à 73,5 millions d'euros en 2022, en légère baisse par rapport à 2021.

Je rappelle que (on n'en parle pas souvent), bien que le point d'indice ait augmenté, la bonne gestion fait malgré tout que la masse salariale n'a augmenté que de 1,7 %, soit 800 000 euros.

Vous vous rappelez aussi que GPSO avait dû provisionner en 2022 plus de 4,7 millions d'euros au titre des contentieux sur les TEOM, pour les exercices 2019 et 2020.

Ces contentieux, vous le savez sans doute aussi, devraient être rapidement réglés avec une issue positive pour GPSO : le Conseil d'État a d'ores et déjà rendu des arrêts entièrement favorables à notre EPT, pour les 30 premiers contentieux ; il faut le saluer, c'est une bonne nouvelle.

Cette provision vient néanmoins grever les comptes de 2022 mais pourra certainement être levée en 2023, nous le verrons tout à l'heure. *In fine*, il n'y aura donc aucun impact sur les budgets de GPSO.

Monsieur Bavière - Je voudrais revenir sur la diapositive précédente. Dans les autres subventions et contributions, cela devrait être +4 si on passe de 13,5 à 17,5, donc plus 4 millions d'euros alors qu'il est inscrit plus 0,8.

Mme de Marcillac.- C'est sans compter les provisions, effectivement.

M. le Président.- C'est plus 0,8 sans la provision TEOM. Nous avons prévu de provisionner sur deux exercices en perspective des jugements, l'année dernière et cette année, et au total on était à 4 + 5 + 10 pour arriver à 19 au total. Nous étions menacés de 19 millions d'euros de remboursement, or le Conseil d'État ayant tranché, nous avons récupéré les 4 millions provisionnés l'année dernière. Nous allons supprimer les 5 millions de provisions de cette année et nous n'inscrivons pas les 10 pour l'année prochaine. Donc +0,8, c'est sans les provisions.

Mme de Marcillac.- Voilà, ce sont les dépenses hors provisions. Merci de votre vigilance.

En matière d'investissement, les dépenses réelles exécutées en 2022 s'établissent à 47,2 millions d'euros hors reports dont 38 millions d'euros de dépenses d'équipement. Parmi les principales opérations réalisées en 2022, outre celles liées à l'espace public, la voirie, les

espaces verts, etc., on peut citer la poursuite des investissements en faveur de la rénovation des éclairages publics pour lesquels ont été consommés 8,2 millions d'euros en 2022, tous ces travaux s'inscrivant dans le cadre des Schémas directeurs (des parcs et jardins, etc.) ou alors du Plan vélo et de la mobilité.

Ces opérations ont été couvertes par l'autofinancement, par le FCTVA (pour 6,2 millions d'euros) et par des co-financements extérieurs pour 700 000 euros.

Grâce à ces niveaux de recettes et de dépenses, Grand Paris Seine Ouest a pu maintenir des ratios financiers à haut niveau sur l'exercice 2022 : c'est important de le souligner dans cette année toujours difficile.

En matière d'autofinancement, le niveau d'épargne brut 2022 est globalement stable en valeur par rapport à 2021, à 34 millions d'euros, tout en intégrant les 4,7 millions de provisions liées au contentieux TEOM, qui sont toujours dans l'autofinancement.

Compte tenu du niveau de l'autofinancement et des dépenses d'investissement, GPSO conserve une capacité de désendettement inférieur à deux ans, et c'est important à noter, il a diminué son encours de dette de 5 millions d'euros sur 2022.

Le résultat 2022 pour le budget principal s'élève ainsi à 7,4 millions, montant qui sera repris dans le budget supplémentaire 2023.

Voilà pour l'exécution du budget principal.

Je vous propose de passer tout de suite au budget annexe d'assainissement, dont les recettes d'exploitation s'élèvent à 3,9 millions d'euros, en hausse de 700 000 euros. Cela est essentiellement lié aux recettes perçues par le délégataire et aux redevances de raccordement aux réseaux.

Quant aux charges d'exploitation, elles se sont élevées à 2,1 millions d'euros dont, essentiellement pour la moitié, des charges à caractère général, rémunération du délégataire du contrat d'exploitation du service public d'assainissement sur le territoire de GPSO. Nous avons également dû rembourser les dépenses de personnel et de structures qui sont venues en recettes du budget principal.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 3 millions, dont 1,9 de dépenses d'équipement, études et travaux de dévoiement des réseaux. Et 44,7 millions d'euros de travaux d'études engagés en 2021 ont finalement été reportés en 2022.

Après couverture du déficit de la section d'investissement, ce budget annexe présente un résultat positif de 700 000 euros.

Quant aux autres budgets annexes, les ZAC, les principales opérations enregistrées dans ces budgets vous sont indiquées sur cette diapositive. Conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal, l'ensemble de ces opérations sur ces budgets annexes a été couvert par les recettes de FCCT appelées auprès des Villes concernées. C'est donc neutre pour le territoire.

Voilà pour la présentation des comptes avant de passer au vote d'abord sur les comptes de gestion et ensuite sur les comptes administratifs.

Peut-être y a-t-il demande d'un débat ou des questions ?

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur les comptes de gestion et les comptes administratifs, les cinq comptes de gestion et les cinq comptes administratifs ?

Non. Il n'y a pas de question.

Vous avez vu que la situation de GPSO est saine, sans dette nouvelle et avec un taux moyen d'intérêt à 2,62 % ce qui reste raisonnable par rapport au taux actuel autour de 4 %. Cela va plutôt bien, mais les nouvelles pour l'année en cours et l'année prochaine s'accumulent. Vous avez vu cette augmentation de l'indice de la fonction publique (notamment territoriale), les progressions au choix, les primes qui doivent être versées et autres. Le Gouvernement a fait un communiqué voici dix jours, le matin pour dire que cela allait coûter un milliard d'euros aux collectivités, et ensuite un autre l'après-midi pour dire que ce serait 2 milliards ! Si Bercy se trompe d'un milliard d'euros comme ça entre le matin et l'après-midi, à ce rythme, nous allons vite disparaître !

De plus, dans le cadre de la loi de finances 2023, la Ville de Paris a été plafonnée au niveau du FSRIF, ce sont donc les huit communes des Hauts-de-Seine qui sont appelées en compensation. Pour la seule Ville de Boulogne-Billancourt, ce sont 700 000 euros supplémentaires. Il y aura une petite baisse du FPIC mais qui reste minime par rapport aux augmentations à venir, donc il faudra être extrêmement prudent dans l'avenir sur la gestion de nos finances locales, que ce soit dans nos communes ou au Département, avec en plus la chute des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui affecte toutes nos collectivités locales. Il faut être très prudent.

Il est très bien d'avoir un petit excédent, un résultat de clôture de 7,2 millions d'euros que nous allons mettre dans le budget supplémentaire dans quelques instants.

Sur les comptes de gestion, je mets aux voix les cinq comptes de gestion. Il faut les voter un par un.

Je mets aux voix la délibération n° 9, c'est le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2022, la délibération n° 12.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 15, le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de Boulogne-Billancourt.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 17, le compte de gestion du budget annexe des ZAC d'Issy-les-Moulineaux.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mmes Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur et Mauvarin).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 19, le compte de gestion du budget annexe de l'aménagement de Meudon-sur-Seine.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Il nous faut désigner un président de séance pour les votes des comptes administratifs, donc les points n°s 10, 13, 16, 18 et 20.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à la présidence de M. Santini ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je vais sortir et M. Santini va vous faire voter les cinq délibérations dans l'ordre les unes après les autres.

(M. le Président sort de la salle.)

La séance se poursuit sous la présidence de M. André Santini.

M. Santini, Président.- Merci mesdames et messieurs de votre confiance éphémère.

Y a-t-il des questions ? Non, nous passons donc aux votes.

Point n° 10, compte administratif du budget principal.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

M. Santini, Président.- Je mets aux voix le point n° 13, compte administratif du budget annexe Assainissement

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

M. Santini, Président.- Point n° 16, compte administratif du budget annexe ZAC de Boulogne-Billancourt

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

M. Santini, Président.- Je mets aux voix le point n° 18, compte administratif du budget annexe ZAC d'Issy-les-Moulineaux

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

M. Santini, Président.- Je mets aux voix le point n° 20, compte administratif du budget de l'aménagement de Meudon-sur-Seine.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

(M. le Président regagne la salle.)

M. Pierre-Christophe Baguet reprend la présidence de la séance.

M. Santini.- Monsieur le Président, les comptes ont été votés avec 4 abstentions à chaque fois. Nous vous félicitons.

M. le Président.- Merci bien. Nous reprenons notre ordre du jour.

11. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous passons à la délibération n° 11, affectation du résultat. Nous allons maintenant affecter le résultat, ce qui est logique.

Mme de Marcillac.- Il est proposé d'affecter le résultat 2022 du budget principal et du budget annexe d'assainissement.

M. le Président.- Les 7,3 millions d'euros.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST
--

M. le Président.- Affectation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement, les 711 000 euros.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

21. AJUSTEMENT DU MONTANT PROVISOIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSÉ PAR LES COMMUNES MEMBRES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

M. le Président.- la délibération n° 21, ajustement du montant provisoire du FCCT.

Mme de Marcillac.- À la suite de la notification des bases prévisionnelles de fiscalité 2023 aux communes, la composante fiscale du FCCT est ajustée pour Grand Paris Seine Ouest et augmente de 1,1 million d'euros conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal qui lie nos Villes, qui, lui, est identique. Cette actualisation a fait l'objet d'un avis favorable de la CLECT qui s'est réunie juste avant la Commission des finances la semaine dernière. Le budget supplémentaire 2023 que nous allons examiner juste après intègre ce montant révisé.

Voilà pour l'ajustement du FCCT.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cet ajustement ? *(Aucune)*

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

22. VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2023

23. VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2023

M. le Président.- Maintenant que nous avons réaffecté, réajusté et autres, nous pouvons passer aux deux budgets supplémentaires, le budget principal et le budget annexe d'assainissement.

Mme de Marcillac.- Nous avons effectivement affecté les résultats.

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023, adopté en mars dernier, sont actualisées avec une augmentation de 8,5 millions d'euros correspondant, d'une part, à cette reprise du résultat 2022 de 7,4 millions et, d'autre part, à l'ajustement du FCCT de 1,1 million. Nos délibérations sont parfaitement cohérentes.

En dépenses réelles de fonctionnement, les crédits inscrits au budget primitif sont actualisés. Ils diminuent de 4 millions d'euros, ce qui correspond, d'une part, à l'annulation des crédits pour la provision complémentaire dont Pierre-Christophe Baguet vous parlait tout à l'heure dans le cadre de contentieux de TEOM, donc une diminution de 5 millions d'euros pour la TEOM, et, d'autre part, à un ajustement de la dotation aux amortissements qui, elle, augmente d'un million d'euros, ce qui donne un solde de 4 millions d'euros.

Globalement, le virement à la section d'investissement est augmenté de 12,5 millions d'euros, ce qui permet de financer des investissements et d'ajuster également la part investissement du budget principal.

Les dépenses d'investissement comprennent la reprise des reports, 34,2 millions d'euros.

S'agissant des recettes, le budget supplémentaire permet une reprise des reports de crédits 2022, 5,7 millions d'euros, du résultat d'investissement reporté, 6,1 millions, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé, 22,4 millions d'euros. Enfin, l'ajustement de la dotation aux amortissements évoqué il y a quelques instants.

L'emprunt d'équilibre est ainsi diminué de 13,5 millions d'euros, ce qui est également une bonne nouvelle. C'est ce qui se produit en général au moment de l'adoption d'un budget supplémentaire, puisqu'on a la visibilité sur l'affectation des résultats de l'année antérieure alors qu'on ne pouvait pas en tenir compte avant.

Je continue avec le budget annexe de l'assainissement.

Équilibré en exploitation et investissement, le budget supplémentaire proposé est d'un montant de 5,4 millions d'euros environ. Il permet également d'intégrer le résultat 2022, 700 000 euros. En investissement, les reports sont inscrits en dépenses, 4,7 millions, et en recettes, 2,4 millions d'euros. L'emprunt d'équilibre est diminué de 700 000 euros.

Toutes ces opérations sont vraiment des opérations techniques de report des informations précises à la clôture des comptes administratifs 2022, ce qui nous permet de rectifier le budget principal et d'établir un budget supplémentaire qui tient compte de toutes ces modifications. Sur les modifications structurelles ou les surprises, ce sont les bonnes nouvelles concernant le contentieux de TEOM.

Voilà pour les budgets supplémentaires, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur les budgets supplémentaires du budget principal et du budget annexe ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix le budget supplémentaire du budget principal.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

24. RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNT À LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL POUR DIVERSES OPÉRATIONS

25. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 36 LOGEMENTS SITUÉS 45-47 RUE DU PARC CHEVIRON À SÈVRES

M. le Président.- Merci. Nous en avons fini concernant les budgets. Nous attaquons les garanties d'emprunts, il y en a deux, la délibération n° 24 et la n° 25.

Mme de Marcillac.- Merci, Monsieur le Président.

La première concerne une opération menée par la CDC Habitat, qui a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, pour réaménager selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts référencées en annexe à la présente délibération, prêts initialement garantis par Grand Paris Seine Ouest.

Il est proposé de réitérer la garantie de GPSO relative à ces six lignes de prêts.

La deuxième garantie d'emprunt concerne la Société Immobilière 3F qui a sollicité de l'établissement public territorial GPSO la garantie d'un emprunt destiné à financer l'opération de réhabilitation de 36 logements situés 45-47 rue du parc Cheviron à Sèvres.

La présente garantie permettrait à Grand Paris Seine Ouest de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 7 logements dont l'attribution serait déléguée à la Ville de Sèvres.

Voilà pour les deux garanties d'emprunt.

M. le Président.- Merci. Pour la première délibération, M. Larghero ne peut pas prendre part au vote, ni M. Siouffi, ni Mme Vergnon, étant titulaire et suppléant de GPSO au Conseil d'administration de la SA d'HLM CDC Habitat.

Pour la deuxième, ne peuvent pas prendre part au vote M. Larghero, ni M. de la Roncière et Mme Bompaire qui représentent notre territoire à la SA Immobilière 3F.

Y a-t-il des questions sur ces garanties d'emprunts ?

M. le Président.- Je mets aux voix la n° 24.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. Siouffi, Mme Vergnon.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Même vote pour la n° 25 ?

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. de la Roncière, Mme Bompaire.)

Adopté à l'unanimité.

VII – ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

26. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES ET POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES REVÊTEMENTS

M. le Président. - Merci Madame de Marcillac pour ce bloc finances.

Nous passons Monsieur Gauducheau à la délibération n° 26, le renouvellement d'un groupement de commandes.

M. Gauducheau. - Merci Monsieur le Président.

Il s'agit de renouveler un groupement de commandes en vue de l'entretien et de la rénovation de la voirie entre GPSO et Issy-les-Moulineaux, Boulogne, Chaville Ville-d'avray, Sèvres, Marnes-la-Coquette.

C'est une compétence voirie territoriale concernant principalement les transferts de compétences Villes avec les cours d'école, les crèches, les allées des cimetières. Les marchés arrivant à échéance en octobre 2023 et avril 2024, il s'agit donc de les renouveler. C'est effectivement Grand Paris Seine Ouest qui est coordonnateur du groupement.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

27. ADHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST AU CEREMA AU TITRE DES COMPÉTENCES ESPACE PUBLIC, VOIRIE, PARCS ET JARDINS

M. le Président. - Adhésion de notre EPT au CEREMA.

M. Gauducheau. - Le CEREMA, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, a été créé en 2014 et intervient pour le compte des collectivités sur des missions d'ingénierie en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries privées.

L'adhésion au CEREMA permettra à l'EPT GPSO de disposer de l'ensemble de leurs services. L'adhésion représente un montant de 2 000 euros par an, c'est pourquoi il vous est proposé d'adhérer à cet organisme.

M. le Président. - Par ailleurs, il faut nommer un représentant et je vous propose de désigner M. Vertanessian.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VIII – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – Mme BARODY-WEISS

28. ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU OUVERT AUX HABITATS COLLECTIFS

M. le Président.- Merci Monsieur Gauducheau. Nous passons au développement durable, la délibération n° 28, Madame Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Nous subventionnons déjà depuis l'an dernier l'achat de récupérateurs d'eau pour les particuliers dans des maisons individuelles. Il nous a semblé judicieux d'étendre ce dispositif aux copropriétés c'est-à-dire aux immeubles, avec un montant différent du montant actuellement de 50 euros pour les maisons individuelles.

Nous vous proposons d'étendre cette subvention à l'achat du matériel, bien évidemment, mais aussi aux études éventuelles qui sont nécessaires, parce que pour mettre un récupérateur d'eau dans une copropriété, cela ne se fait pas comme chez un particulier en le mettant directement sur la gouttière, et la main-d'œuvre également. Le montant est de 30 % avec un plafond fixé à 1 000 euros.

M. le Président.- A-t-on fixé un budget global ?

Pendant la fête des voisins, c'est le point sur lequel on m'a le plus questionné. Je m'inquiète, si toutes les grosses copropriétés de Boulogne-Billancourt et des Villes voisines demandent des récupérateurs d'eau, cela va-t-il exploser le budget ?

Mme Barody-Weiss.- Il faut déjà pouvoir les mettre, ce qui n'est pas si simple.

M. le Président.- C'est une grosse demande, c'est très bien d'y participer mais nous risquons d'être submergés. C'est comme pour les aides au vélo électrique, nous étions seuls à le faire, ensuite, cela s'est envolé. Nous aviserons avant d'atteindre le plafond.

Des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IX – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS

29. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président.- Nous passons aux Ressources humaines. Nous restons avec Mme Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit de différentes délibérations, qui reviennent chaque année. La n° 28 concerne la modification du tableau des effectifs.

Je précise que l'ensemble de ces délibérations ont reçu l'aval du Comité social territorial, qui s'est tenu le 16 juin à GPSO.

Il s'agit de la suppression de certains postes de professeur, de rédacteur, la suppression d'un poste de rédacteur principal. Cette modification du tableau des effectifs revient chaque séance.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

30. INFORMATION DU CONSEIL RELATIVE AU RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE À TITRE ONÉREUX D'AGENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ACCORDS MAJEURS ET CHORIM

31. INFORMATION DU CONSEIL RELATIVE AU RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE DEUX AGENTS À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

32. APPROBATION DU RENOUELEMENT À TITRE ONÉREUX DE LA MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE DE SÈVRES AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

33. APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE À TITRE ONÉREUX DU SERVICE MISSION SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA COMMUNE DE SÈVRES AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président. - La délibération n° 30.

Mme Barody-Weiss. - La délibération n° 30, et les suivantes sont des renouvellements de conventions de mise à disposition partielle à titre onéreux, ici d'agents de l'EPT auprès des associations Accords Majeurs et CHORIM.

Il vous est proposé de renouveler cette convention-cadre de mise à disposition de trois agents de Grand Paris Seine Ouest auprès de cette association et d'un agent de Grand Paris Seine Ouest auprès de l'association CHORIM pour une durée de dix mois à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 30 juin 2024.

M. le Président. - La n° 31 concerne le Comité des œuvres sociales.

Mme Barody-Weiss. - Il s'agit du renouvellement de convention de mise à disposition de deux agents à titre onéreux pour le Comité des œuvres sociales du personnel de GPSO.

La n° 32, c'est l'approbation du renouvellement à titre onéreux de la mise à disposition partielle du service urbanisme de la commune de Sèvres au profit de l'établissement public territorial, donc la mise à disposition a été renouvelée.

Et la n° 33, c'est le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle à titre onéreux du service Mission sécurité et prévention de la commune de Sèvres auprès de

l'établissement public territorial. Même chose, c'est un renouvellement, la convention arrive à échéance, il vous est proposé de la renouveler jusqu'au 30 avril 2024.

M. le Président. - Avez-vous des questions sur ces conventions de mise à disposition ? Non.

Je mets aux voix la délibération n° 30.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je mets aux voix la délibération n° 31.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - La délibération n° 32, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - La délibération n° 33, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

34. FIXATION DES TAUX DE VACATIONS POUR DIFFÉRENTES VACATIONS EFFECTUÉES AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST
--

M. le Président. - Nous passons à la n° 34, la fixation des taux de vacations.

Mme Barody-Weiss. - Il vous est proposé de revaloriser en référence à la valeur de l'indice 100 de la fonction publique ou de l'indice plancher pour les montants forfaitaires, les taux de vacation pour les personnels vacataires que nous sommes obligés de recruter quand on n'arrive pas à recruter des permanents.

M. le Président. - Des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix les taux de vacation.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

X – MOBILITÉS – M. de la RONCIÈRE

35. ADOPTION D'UN AVENANT N° 3 AU CONTRAT N° 2014150 DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PARKING SITUÉ AUX ABORDS DU PONT DAYDÉ ET DU PARKING SITUÉ AUX ABORDS DU PONT RENAULT À BOULOGNE-BILLANCOURT – ACTUALISATIONS TARIFAIRES

36. ADOPTION D'UN AVENANT N° 7 AU CONTRAT N° 2014034 DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON, VILLE-D'AVRAY ET POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT BELLEFEUILLE, HEYRAULT, DU MARCHÉ DE BILLANCOURT À BOULOGNE-BILLANCOURT, FONTAINE DU ROY À VILLE-D'AVRAY ET DE LA PLACE CENTRALE DE MEUDON-LA-FORÊT – ACTUALISATIONS TARIFAIRES

37. ADOPTION D'UN AVENANT N° 9 AU CONTRAT N° C090013 DE CONCESSION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU PARKING POINT DU JOUR À BOULOGNE-BILLANCOURT – ACTUALISATIONS TARIFAIRES

M. le Président.- Merci Mme Barody-Weiss. Nous passons à M. de la Roncière pour les mobilités, la délibération n° 35.

M. de la Roncière.- Je vous propose d'évoquer à la fois les n°s 35, 36 et 37, la philosophie de ces avenants étant la même. Ce sont des avenants à trois contrats avec Indigo.

Pour la première fois depuis la prise de délégation, Indigo a voulu faire valoir ses droits à révision tarifaire. Bien entendu, nous l'avons acceptée mais nous avons introduit un certain nombre de choses. D'abord, nous n'avons pas été jusqu'où ils pouvaient aller en termes de révision tarifaire et ils l'ont accepté.

Deuxièmement, les tarifs augmentent pour les visiteurs ponctuels plutôt que pour les résidents.

Troisièmement, nous avons précisément créé un tarif abonné résident différencié d'un tarif abonné non-résident ou professionnel pour les parcs Rives de Seine et cours de l'Île Seguin.

Autre principe : nous avons effectué cette révision mais il n'y aura plus d'augmentation de tarif jusqu'à la fin de notre contrat, donc fin 2026.

Enfin, les recettes complémentaires dues à ces révisions tarifaires ne seront pas intégralement versées dans la poche d'Indigo, puisqu'il est convenu que les subventions d'équilibre que verse GPSO pour deux de ces ouvrages de parc, cours de l'île Seguin et Rives de Seine, seront minorées jusqu'à fin 2026. C'est donc une économie importante pour GPSO.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces trois délibérations ? Non.

Je mets aux voix la délibération n° 35.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 36.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 37, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

<p>38. APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCLUE AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS (IDFM) RELATIVE AUX SERVICES RÉGULIERS LOCAUX</p>
--

M. le Président.- La délibération n° 38. Une convention de délégation avec Île-de-France Mobilités.

M. de la Roncière.- C'est un sixième avenant à cette convention, puisque nous demandons à Île-de-France Mobilités de nous donner délégation pour certains services réguliers locaux. L'objet est double. Depuis l'été dernier, il y a eu des modifications de l'offre de services sur certaines lignes, il s'agit tout simplement de les porter dans la convention. Ce sont les refontes de lignes, notamment sur Sèvres, Chaville, Ville-d'Avray. Il s'agit de porter ces modifications dans la convention.

La seconde modification, c'est la durée. Du fait d'une incertitude encore résiduelle sur la date exacte de passage à la fin du monopole RATP, il est proposé que nous puissions ajuster notre fin de concession en nous donnant la possibilité de prolonger de deux fois six mois, jusqu'au 1^{er} février 2026, les services réguliers locaux en concession.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. Deniziot.- Je ne prends pas part au vote.

M. le Président.- Comme administrateur d'Île-de-France Mobilités, c'est mieux. Mme de Pampelonne, non plus. C'est plus sage.

À part vous deux, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Deniziot et Mme de Pampelonne)

M. le Président.- Nous sommes un peu dans le flou sur la fin du monopole de la RATP au 1^{er} janvier 2025. On ne sait pas où on va. Ils ont effectué des analyses secteur par secteur, ligne de bus par ligne de bus. Nos services ont eu des réunions. De fait, nous préférons prendre la précaution de renouvellement de deux fois six mois.

Il faudra se reposer la question globalement de tous ces transports intra-muros mis en place en fonction de leur utilisation. La covid a eu un impact significatif sur l'utilisation de nos transports de secteur.

Dans le cadre du PLUi, je ne sais pas si vous vous souvenez d'un échange à Chaville où un groupe de travail avait demandé que l'on favorise les transports à l'intérieur de Grand Paris Seine Ouest. Pour l'instant, les transports en soutien sont plus « ville par ville ». Il nous faut

réfléchir à tout cela et nous devons nous inscrire dans cette réforme. Nous avons commencé dans le PLUi.

Adopté à l'unanimité.

XI – RAPPORTS

Rapports afférents à l'assainissement et à l'éclairage public – M. GAUDUCHEAU

39. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2022

M. le Président.- Nous passons aux rapports. Tout d'abord, la délibération n° 39, Monsieur Gauducheau sur l'éclairage public et l'assainissement.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2022.

Vous avez, en annexe, tous les éléments particuliers avec les différentes interventions, je ne vais pas vous en donner le détail. L'année 2022 s'est articulée principalement autour de deux axes d'investissement : réhabilitation et maintien de l'intégrité physique des réseaux territoriaux et l'étude du schéma directeur d'assainissement territorial et du zonage pluvial avec une étude notifiée en juillet 2021, et estimée à 1 185 000 euros.

Vous trouverez les longueurs de réseaux, l'eau pluviale, le nombre d'ouvrages, etc., et les communes qui ont bénéficié de travaux d'investissement.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur la présentation de ce rapport ?

Nous devons prendre acte. C'est toujours la même chose : nous votons sur le fait qu'il a été présenté et que vous en avez eu connaissance.

(Il est procédé au vote. Unanimité.)

Il est pris acte.

40. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ SEINE OUEST ASSAINISSEMENT, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2022

M. le Président.- Sur la délibération n° 40, c'est toujours un prendre acte.

M. Gauducheau.- Il s'agit du rapport de la société Seine Ouest Assainissement, délégataire du service public de l'assainissement.

Pour l'année 2022, il faut souligner un contrat de DSP conclu pour une durée de douze ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Seine Ouest Assainissement perçoit une redevance basée sur le nombre de mètres cubes d'eau consommés par les usagers raccordés. GPSO perçoit une part de la redevance

d'assainissement pour lui permettre de financer ses investissements. De la même façon, vous avez le détail dans les annexes.

M. le Président.- Pas de question sur ce rapport. Nous devons prendre acte.

(Il est procédé au vote. Unanimité.)

Il est pris acte.

41. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES, TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA MISE EN LUMIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE SÈVRES, POUR L'EXERCICE 2022

M. le Président.- La n° 41, le rapport de la société Bouygues Énergies et Services, sur l'éclairage public.

M. Gauducheau.- Bouygues Énergies et Services est titulaire du contrat de partenariat public privé pour l'éclairage public et la mise en lumière sur le territoire de Boulogne et Sèvres pour l'année 2022.

L'objectif de ce contrat est de rénover 75 % de l'éclairage public de Sèvres et de Boulogne en quatre ans. Le contrat a été signé en 2008, le reste des travaux de renouvellement s'étalant de 2012 à 2028.

L'objectif n° 2 concerne l'économie d'énergie, le passage des luminaires en LED, la réduction de la puissance électrique de 46 %. Le déploiement de LED a concerné 251 foyers lumineux répartis sur sept voies. Sur l'activité 2022, 97 % de déploiement de LED sur le territoire de Boulogne et Sèvres ont été effectués.

M. le Président.- Des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Mme Millan ne prend pas part au vote.

Nous prenons acte.

(Il est procédé au vote. NPPV : Mme Millan. Unanimité.)

Il est pris acte.

Rapport afférent au mobilier urbain – M. GAUDUCHEAU

42. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ JC DECAUX, TITULAIRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES DE MISE À DISPOSITION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES, SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE, MEUDON, VANVES ET VILLE-D'AVRAY, POUR L'EXERCICE 2022

M. le Président.- Le rapport suivant concerne la société JC Decaux.

M. Gauducheau.- La société JC Decaux est titulaire du contrat de concession depuis le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de quinze ans avec une échéance, le 31 décembre 2024.

En contrepartie, JC Decaux verse une redevance pour l'occupation du domaine public pour l'ensemble des mobiliers avec un montant minimal de 320 000 euros versés à Grand Paris Seine Ouest.

Là aussi, les annexes donneront plus de détails pour ceux qui le souhaitent.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

On m'indique qu'à la Commission, il y a eu une observation sur l'éclairage des abribus Decaux. Ils sont éteints la nuit depuis le mois de juin. C'est vous, Monsieur Mauvarin, qui avez soulevé la question ?

M. Mauvarin.- La remarque n'est pas sur les abribus qui sont effectivement éteints, mais sur les grands panneaux JC DECAUX, qui ne sont pas éteints. Ce sont les grands de 3 mètres par 5.

M. le Président.- Les 8 m² ? Ils sont normalement éteints, de la même façon.

M. Mauvarin.- Non.

M. le Président.- Ils doivent être éteints de 23 heures à 6 heures du matin. Nous allons vérifier ce point.

Monsieur Deverre, il paraît que les grands panneaux JC DECAUX ne sont pas éteints la nuit, les abribus le sont mais pas les grands panneaux de 8 m²

(Intervention de M. Deverre hors micro.)

Donc un module va être installé, cela va être fait progressivement. J'avais compris que c'était réglé. J'anticipais votre question.

M. de la Roncière.- Il y a du mobilier DECAUX à Sèvres mais je ne le vois nullement mentionné dans les documents.

M. le Président.- Les villes de Boulogne-Billancourt et Sèvres ne font pas partie de ce contrat de concession mais relève d'un marché public particulier.

Merci Monsieur Gauducheau.

(Il est procédé au vote. Unanimité.)

Il est pris acte.

Rapport afférent à la collecte et l'élimination des déchets – Mme BARODY-WEISS

43. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2022

M. le Président.- Nous passons à la collecte élimination des déchets. Madame Barody-Weiss, le point n° 43.

Mme Barody-Weiss.- Grand Paris Seine Ouest assure la gestion des déchets ménagers et assimilés.

La collecte concerne quatre filières principales :

- les déchets ménagers recyclables, les emballages de papier triés et vendus ;
- les ordures ménagères résiduelles, qui sont incinérées et fournissent de la chaleur transformée en vapeur et électricité ;
- les objets encombrants ;
- les déchets ménagers spéciaux collectés différemment.

Il existe deux filières annexes sur les vêtements et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Je vais juste vous donner quelques chiffres fondamentaux qui paraissent importants.

Sur la collecte des ordures ménagères, par rapport à 2021, on constate une baisse de 6 %, ce qui est très bien.

Sur la collecte sélective, nous sommes à 46 kg par habitant, en diminution de 0,5 %, ce qui n'est pas bien.

La collecte du verre a permis de collecter 22 kg par habitant, en baisse de 4 % par rapport à 2021, ce n'est pas bien non plus.

La collecte des déchets alimentaires expérimentée depuis 2018 s'est poursuivie sur Ville-d'Avray et sur Marnes avec les écoles du territoire et des marchés alimentaires. Cette collecte a permis de traiter en méthanisation 272 tonnes de déchets en 2022, contre 339 en 2021, ce qui n'est pas bien non plus !

Je ne suis pas du tout satisfaite, je le dis parce que ce sont des efforts de chacun, et je le répète, c'est un geste que tout le monde peut faire.

Que l'on diminue les ordures ménagères résiduelles est une très bonne chose mais que l'on baisse la collecte sélective alors que maintenant, on peut mettre tous les emballages dans le bac jaune, ce n'est pas normal.

En plus, le taux d'erreur de mauvais tri est de 23 %, ce qui est beaucoup trop.

Nous travaillons dessus, un plan pour booster l'ensemble est en route. Vous prendrez connaissance de ce rapport.

Je vous invite vraiment à faire des efforts, et à dire autour de vous que ce marché des collectes est très important.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? J'espère que vous les lisez tous, c'est très intéressant.

Mme Barody-Weiss. - En détail !

M. le Président. - C'est très intéressant. Merci Mme Barody-Weiss.

Je mets aux voix le prendre acte, comme d'habitude.

(Il est procédé au vote. Unanimité.)

Il est pris acte.

Rapports afférents au stationnement – M. de la RONCIERE

44. RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITÉ DE TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES RELATIFS AUX FORAITS DE POST-STATIONNEMENT, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

M. le Président.- Nous revenons à Grégoire pour le stationnement. Le point n° 44.

M. de la Roncière.- Ce sont les fameux papillons que vous trouvez sur vos pare-brise, les RAPO, c'est beaucoup moins poétique que les papillons !

En 2022, 229 000 forfaits post-stationnement, ce n'est pas très poétique, ont été émis sur le territoire de GPSO, soit une hausse de 10 % par rapport à 2021.

Les habitants sont-ils beaux joueurs ? En fait, 3 % contestent et font des RAPO.

Quel est le taux de réussite, le taux de chance de voir son RAPO approuvé ?

C'est intéressant : à 55 % des personnes qui disent que « ce n'est pas juste, ce n'est pas bien, correct », on donne raison. Une chance sur deux.

Le reste, ce sont d'autres chiffres.

Cela vous donne la tendance de ces papillons sur le territoire.

M. le Président.- Il paraît qu'il y a des dysfonctionnements majeurs, coté ville de Paris. La Ville de Paris verbalise avec des voitures qui tournent avec des caméras, j'ai enfin eu les chiffres et sachez que depuis le début de l'année, 141 véhicules ont été verbalisés sur Boulogne-Billancourt par la Ville de Paris. Cela doit être pareil à Issy-les-Moulineaux et à Vanves.

Effectivement, la Streeteo a saisi la Ville de Paris pour faire annuler ces PV qui n'étaient pas sur le bon territoire. On m'a dit que l'ANTAI avait dysfonctionné et n'a pas pris en compte les réclamations. Les gens ont été poursuivis avec saisie sur salaire, etc.

Comme nous avons des parlementaires dans cette salle, M. Marseille et Mme Lavarde, il serait bien de poser une question au gouvernement sur les dysfonctionnements de l'ANTAI, qui semble être totalement débordée.

C'est une petite suggestion de question écrite. Dans notre gestion, l'ANTAI intervient également.

Sous cette réserve, je mets aux voix le rapport sur le stationnement, les RAPO et les FPS.

(Il est procédé au vote. Unanimité.)

Il est pris acte.

45. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ INDIGO INFRA CGST (EX-VINCI PARK CGST), DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR VOIRIE À BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON, VILLE-D'AVRAY, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX ET VANVES AINSI QUE LES PARKINGS BELLE FEUILLE, MARCHÉ BILLANCOURT, POINT DU JOUR, HEYRAULT, COURS DE L'ÎLE SEGUIN ET RIVES DE SEINE À BOULOGNE-BILLANCOURT, LE PARKING DE LA PLACE CENTRALE À MEUDON-LA-FORÊT, LE PARKING DE LA FONTAINE DU ROY À VILLE-D'AVRAY ET LE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET DE PARCS DE STATIONNEMENT À CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, SÈVRES ET VANVES, POUR L'ANNÉE 2022

M. le Président.- Nous passons à Indigo maintenant. Le point n° 45.

M. de la Roncière.- Pour le stationnement. Je ne vais pas rentrer dans le détail des deux rapports.

De la même manière que vous avez vu que davantage de forfaits post-stationnement ont été émis en 2022 par rapport à 2021 avec une croissance de 10 %, il y a eu la crise covid qui avait entraîné une chute de tout ce qui était stationnement et possibilités de déplacement. Cela rappelle des souvenirs, il fallait des autorisations de déplacement, bref.

En 2022, même si c'est en hausse par rapport à 2021, on n'a toujours pas retrouvé le niveau de stationnement en surface comme en voirie, ante covid.

C'est à retenir pour ces deux rapports. Cette dynamique concerne à la fois le stationnement en surface et les parcs en ouvrage.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Non, pas de question.

Toujours le même principe, nous votons le prendre acte.

(Il est procédé au vote. Unanimité.)

Il est pris acte.

46. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ Q-PARK, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT L'EXPLOITATION DU PARKING ISSY VAL DE SEINE À ISSY-LES-MOULINEAUX, DES PARKINGS HÔTEL DE VILLE ET PARCHAMP À BOULOGNE-BILLANCOURT ET DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE SÈVRES, POUR L'ANNÉE 2022

M. le Président.- Le dernier rapport sur la société Q-Park.

M. de la Roncière.- C'est le même esprit : croissance certes du stationnement mais...

M. le Président.- C'étaient pour les deux sociétés, Indigo, le point n° 45 et Q-Park, le point n° 46.

(Il est procédé au vote. Unanimité.)

Il est pris acte.

47. VŒU APPELANT L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE À INSCRIRE LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 12 DE MÉTRO COMME PROJET PRIORITAIRE DU FUTUR CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION ET DU CONTRAT RÉGION-DÉPARTEMENT

M. le Président.- Il reste un dernier point de l'ordre du jour, la délibération n° 47. Il s'agit d'un vœu concernant le prolongement de la ligne 12 du métro comme projet prioritaire du futur contrat de plan État-Région et du contrat Région-Département

Comme vous le savez, le contrat de plan État-Région a été coupé en deux, les transports ont été mis de côté. C'est donc le moment de se manifester.

Le vœu qui vous est soumis, qui vous a été envoyé, a été voté au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt le 1^{er} juin. Il sera soumis au vote demain soir à Issy-les-Moulineaux, demain soir à Sèvres, et le 6 juillet à Meudon. Ce sont les quatre communes concernées directement avec notre territoire mais cela aura un impact sur les autres communes.

Y a-t-il des questions sur ce vœu ?

M. Dubois.- Mes chers collègues, nous sommes évidemment pour le développement des alternatives à la voiture, et cette extension longtemps promise est localement très attendue.

Nous souhaitons néanmoins solliciter votre vigilance pour que cela ne se fasse pas aux dépens des lignes existantes, en particulier les lignes de bus desservant notre territoire. Bien que favorables en tant qu'élus locaux à toutes les améliorations de transport en commun sur notre territoire, nous souhaitons alerter ceux qui parmi nous siègent à la Région sur le déséquilibre régional et certains projets sur des zones moins bien desservies doivent être accélérés également.

M. le Président.- Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Larghero.- J'entends votre souci, cher collègue, mais j'ai cru comprendre qu'un projet d'extension de ligne de métro en direction de l'est parisien, en l'occurrence vers Montreuil et au-delà, n'avait pas reçu le soutien attendu de certaines associations. Finalement, cela aboutit au résultat que le commissaire enquêteur a délivré un avis défavorable à ce projet d'extension.

Il faudrait que votre bienveillance et votre soutien puissent s'appliquer dans ces zones pour améliorer et que les associations locales puissent éviter que des sommes importantes qui étaient budgétées sur ces prolongations, n'est-ce pas Mme la conseillère régionale, se voient détournées de leur objectif premier à savoir l'est parisien pour cause d'avis défavorable du commissaire enquêteur.

M. le Président.- Je ne comprends pas la subtilité. Que voulez-vous vous dire, Monsieur Dubois, qu'il y a d'autres priorités ailleurs que notre ligne 12 ? Cela n'empêche pas, nous pouvons défendre notre territoire et dire que nous tenons au prolongement de la ligne 12. C'est à la Région mais surtout à l'État de financer, je rappelle que l'État a lancé la SGP et qu'il manque 1,6 milliard à la Région pour la faire fonctionner lorsqu'elle sera ouverte. Il nous faut être solidaires.

M. Dubois.- C'est exactement ce que nous disons, qu'il faut rester vigilants sur les autres transports.

M. le Président.- Vous soutenez notre projet ?

M. Dubois.- Tout à fait.

M. le Président.- Mais vous en voulez plus au niveau de la Région. On peut toujours demander plus, nous sommes d'accord, nous vous rejoignons là-dessus !

Il ne faut pas les empêcher localement. Il y a beaucoup de demandes.

Y a-t-il d'autres interventions sur le vœu ?

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Nous transmettrons notre souhait à nos élus qui siègent à Île-de-France Mobilités, à Mme Péresse, au préfet et à l'État et à M. Castex, à tout le monde.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Mes chers collègues la prochaine réunion aura lieu le mercredi 4 octobre. Bel été à toutes et à tous.

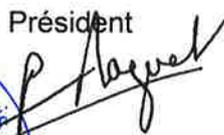
Une question à retardement ?

M. Mauvarin.- Juste rappeler que nous serons tous ensemble le 23 septembre pour le prochain atelier du PLUi, vous avez oublié cela dans les dates !

M. le Président.- Oui, le PLUi à Chaville le 23 septembre. D'ici là, il va se passer beaucoup de choses. Nous allons attendre de voir ce qui se passe, nous allons nous reposer et nous verrons tout cela à la rentrée !

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 34.)

Le Président


Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
1^{er} Vice-président du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de séance


Michel BES
Conseiller territorial
Adjoint au Maire de Chaville